

Mémoire prébudgétaire

Les aînés face à une triple crise

Février
2024



Mémoire soumis dans le cadre
des consultations prébudgétaires
2024-2025 du gouvernement
du Canada.

PRÉSENTATION

L'AQDR est une organisation québécoise, démocratique, libre et non partisane regroupant les aînés de tous âges. Ouverte et inclusive, l'AQDR est vouée à la défense, la protection et la promotion des droits des personnes âgées.

Elle croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir sa pensée et ses actions, afin que des valeurs morales comme la recherche du bien commun, le respect et la dignité la guident constamment. L'AQDR place l'humain, ses droits et ses libertés intrinsèques au premier rang de ses préoccupations. Parmi les valeurs que promeut l'AQDR se retrouvent l'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne. Ces valeurs représentent les conditions nécessaires au respect et à la dignité de la personne.

L'AQDR adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des droits et libertés de la personne et à la Charte canadienne des droits. L'AQDR s'en inspire pour réprover et combattre toute discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et les opinions politiques. Elle condamne toute autre forme de discrimination identifiée dans cette Déclaration et ces Chartes. Elle porte aussi une attention toute particulière au droit d'association, un déterminant de la solidarité humaine.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction **5**

La crise du revenu **6**

La priorité 6

Le contexte 6

En résumé 7

La crise logement **8**

La priorité 8

Le contexte 8

En résumé 9

La crise du système de santé **10**

La priorité 10

Le contexte 10

En résumé 10

Conclusion **11**



*Forte de ses 30 000 membres,
l'Association se distingue par son implication
au Québec grâce au travail de
ses 41 sections locales dynamiques
et dévouées à la cause.*

INTRODUCTION

Dans les dernières semaines, notre association a pu déposer ses recommandations au gouvernement du Québec dans le cadre de ses consultations prébudgétaires. Nous avons souligné au gouvernement que les aînés font présentement face à une triple crise : une crise du revenu, une crise du logement et une crise en santé.

Concernant le revenu, les aînés vivent durement le contexte inflationniste actuel. Il ne faudrait cependant pas oublier que les difficultés financières des plus vulnérables ne datent pas d'hier. Les prestations de pensions publiques sont insuffisantes pour permettre à cette catégorie d'aînés de vivre dignement. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer sur cet aspect.

Ensuite, la crise du logement est désormais étendue dans toutes les régions du pays. De récentes ententes entre les deux paliers de gouvernement ont permis d'augmenter le financement pour la construction de logements, mais les efforts doivent se poursuivre dans la même veine et les réflexions doivent inclure les aînés.

Finalement, en santé, une compétence provinciale, les dépenses augmentent rapidement mais les besoins croissent encore plus vite. Les transferts en santé peuvent avoir un impact que la capacité des provinces à financer de véritables services de maintien à domicile.

Ce mémoire présente brièvement les attentes des membres de l'AQDR concernant ces trois crises et encourage le gouvernement fédéral à se pencher sur le rôle qu'il peut jouer afin de résoudre cette triple crise.



La crise
du revenu



La crise
du logement



La crise du système
de santé

La crise du revenu

Vers un revenu viable



La priorité

Utiliser l'indicateur de revenu viable afin d'orienter les politiques d'aide vers un revenu digne et augmenter les prestations fédérales pour aînés à hauteur de 4 000\$ par année.

Contexte

À l'origine du problème, on constate que le système de retraite du Canada crée deux classes de retraités. D'une part, il y a les retraités qui ont un régime de pension privé avec contribution de l'employeur ou suffisamment d'épargne personnelle après une carrière avec rémunération élevée. À l'inverse, les aînés les plus vulnérables sont ceux qui ne peuvent compter que sur les modestes revenus de pension publique fédérale et de soutien gouvernemental provincial, et ce, même s'ils ont contribué à produire des biens et services à coût moindre et au bénéfice de la population durant toute leur vie.

Cette iniquité structurelle peut être lissée, et ce, de différentes façons. D'abord, le gouvernement fédéral soit se pencher sur la question du **revenu viable**. Utilisé notamment par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), l'indicateur du revenu viable offre un regard éclairant sur la réalité et sur les besoins concrets des individus en termes de revenu afin que ceux-ci puissent vivre dignement.

Il convient donc d'abord de revoir la manière de concevoir la dignité au Canada en s'inspirant du revenu viable.

Actuellement, la Mesure du panier de consommation (MPC), qui est l'indicateur retenu pour fixer les seuils des différentes pensions publiques, ne suffit plus à définir un niveau de vie acceptable et digne. Il convient donc d'abord de revoir la manière de concevoir la dignité au Canada en s'inspirant du revenu viable et en utilisant cet indicateur pour fixer nos objectifs de revenu des aînés.

Toutefois, afin de réduire l'écart rapidement entre le revenu viable et les revenus de base des aînés bénéficiant du **Supplément de revenu garanti** (SRG), l'AQDR suggère de plus que le gouvernement fédéral hausse les prestations de 4 000\$ afin que la crise du revenu chez les plus vulnérables soit atténuée et que leur dignité soit rehaussée.

En résumé

- 01 Utiliser l'indicateur du revenu viable, indexable et révisable à chaque année, afin d'établir ses politiques d'aide financière aux aînés ;
- 02 Bonifier le Supplément de revenu garanti (SRG) de 4000\$ par année, pour par la suite l'augmenter selon l'inflation ;
- 03 Harmoniser les prestations fédérales avec les prestations de chaque province, afin que ceux qui reçoivent la SV et le SRG ne soient pas pénalisés lorsque les provinces changent leurs prestations.



La crise du logement

Un grand chantier pour les aînés



La priorité

Poursuivre la hausse du financement et placer les aînés au cœur de la réflexion de la construction de logements au Canada.

Contexte

La crise du logement est pour sa part venue frapper de plein fouet le Québec lors des récentes années. Depuis un an, cette crise s'est exacerbée et touche maintenant l'ensemble de ses régions. Or, les aînés du Québec sont frappés encore plus durement parce que les options d'hébergement disponibles sont peu nombreuses. Il faut donc considérer le point de vue des aînés et mettre en place des solutions rapidement

Créer des unités dédiées aux aînés rapidement

Les mises en chantier sont au ralenti partout au Québec, alors que les besoins sont croissants. Dans ce contexte, la flambée des prix affecte la clientèle aînée, qui dispose de ressources moins élevées en moyenne pour faire face aux hausses. En effet, celles-ci dépassent largement l'IPC alors que le montant du loyer représente un pourcentage de plus en plus élevé du revenu des aînés vulnérables.

Les hausses de loyer dépassent largement l'IPC alors que le montant du loyer représente un pourcentage de plus en plus élevé du revenu des aînés vulnérables.

Il est alors urgent d'accélérer la création de logements sociaux, communautaires et abordables destinés aux aînés les plus vulnérables et d'établir un seuil minimal obligatoire d'unités qui soient accessibles universellement dédiées aux aînés dans tous les nouveaux projets afin de favoriser la cohabitation intergénérationnelle. Ce critère doit avoir une plus grande importance, notamment dans les programmes de la SCHL, et devenir un incitatif pour les promoteurs qui souhaitent construire de nouveaux logements.

De plus, il est impératif d'optimiser et d'accélérer les délais pour la concrétisation de projets de logements sociaux, communautaires et abordables.

En résumé

Accélérer la construction d'unités de logements sociaux, communautaires et abordables et réserver des unités qui soient accessibles universellement pour les aînés, afin de faciliter la cohabitation intergénérationnelle.

La crise du système de santé

Être un facilitateur



La priorité

Augmenter le financement des soins de santé et des transferts aux provinces afin de permettre qu'une approche par ratio dans la mise sur pied d'un véritable système de maintien à domicile soit mise en œuvre par le gouvernement du Québec.

Contexte

Dans la plupart des pays ayant un modèle axé sur les soins à domicile, la part du budget dédié aux aînés consacrée aux soins à domicile dépasse le 50%, voire le 60%. Or, le modèle québécois et, plus largement, les modèles au Canada diffèrent des meilleurs en la matière. Nous avons un système qui favorise clairement l'hébergement, ce qui nuit à la mise sur pied d'un réseau de maintien et soins à domicile qui sera efficace et adéquat.

L'AQDR demande donc une approche par ratio (50/50) et des investissements qui donneront un coup de barre et induira des économies en hébergement. Or, pour y arriver, les provinces ont besoin que le gouvernement fédéral augmente drastiquement ses transferts en santé et devienne un facilitateur, et ce, pour le bien-être et la dignité des aînés.

En résumé

Adopter une approche de facilitateur et offrir aux provinces une augmentation du financement des soins de santé afin de voir émerger un nouveau modèle axé sur le maintien à domicile.

Conclusion

Rarement les aînés du Québec, comme ceux du Canada, ont-ils autant fait les frais d'un trio de crises comme celles que l'on vit présentement.

Que ce soit au niveau du revenu, du logement ou du système de santé, les défis sont énormes et force est de constater que les aînés sont plus souvent qu'autrement laissés pour compte. Non seulement les mesures visant à provoquer les changements de paradigme sont absentes, mais de plus, les attentes et des besoins des aînés ne sont pas considérés.

Trop souvent durant les dernières années, les gouvernements ont voulu aider les aînés de manière ponctuelle, mais les structures et paradigmes déficients demeurent. En ce sens, le rôle du gouvernement fédéral peut mener à des manières différentes de voir notre rapport aux aînés.

D'abord, le revenu des aînés ne doit pas viser l'absence de pauvreté selon la MPC, mais plutôt la dignité, en se basant sur l'indicateur du revenu viable. Ensuite, les grands chantiers en matière de logement doivent considérer de manière plus importante la place des aînés dans les projets de construction. Finalement, faciliter la transition vers un véritable système de maintien à domicile, grâce à un meilleur financement, est une réelle possibilité pour le gouvernement fédéral.

L'AQDR sera toujours disponible pour travailler avec les membres du gouvernement à cet effet et en plus de notre collaboration dans le cadre de ce mémoire, nous tenons à assurer la ministre des Finances du Canada de notre entière disponibilité afin d'offrir la dignité aux aînés d'aujourd'hui et de demain.

Trop souvent durant les dernières années, les gouvernements ont voulu aider les aînés de manière ponctuelle, mais les structures et paradigmes déficients demeurent.



Pour joindre l'AQDR

T : 514-935-1551
C : info@aqdr.org

1090, rue de l'Église, bureau 204
Verdun (Québec) H4G 2N5

La force de vos droits.

